

Entrée en CE2

Classes à Horaires Aménagés Danse (CHAD)

à MONTPELLIER

Finalités et principes des Classes à Horaires Aménagés Danse

Les classes à horaires aménagés offrent à des élèves motivés par les activités artistiques la possibilité de recevoir, en complémentarité avec leur formation générale scolaire, une formation spécifique dans le domaine de la danse, dans des conditions leur garantissant les meilleures chances d'épanouissement. Cette formation spécifique vise à développer des capacités artistiques affirmées dont les prolongements attendus sont la pratique amateur ou l'orientation professionnelle, conformément au schéma d'orientation pédagogique publié par le Ministère de la Culture. Ministère de l'Education Nationale. Circulaire du 2 août 2002.

Comment fonctionne une Classe à Horaires Aménagés Danse (CHAD) ?

Les élèves bénéficient d'un cursus complet chorégraphique de 4h à 7h par semaine, selon l'âge.

Ces cours sont dispensés sur le temps scolaire (et peuvent dépasser occasionnellement sur le temps périscolaire).

L'aménagement horaire implique un allègement du volume horaire des enseignements scolaires à l'école pouvant atteindre 4h maximum afin d'intégrer les enseignements artistiques au conservatoire.

Pour la Classe à Horaires Aménagés Danse (CHAD), les élèves sont inscrits à l'école Heidelberg (91 rue Charles Bonaparte)

Comment sont évalués les candidats ?

Pour les élèves externes au Conservatoire de Montpellier,
les tests se dérouleront à la Cité des Arts à Montpellier (tram *Boutonnet – Cité des Arts*)
Samedis 28 mars

Une convocation sera envoyée par la DSDEN quelques jours avant les tests.

Mi-mai, une commission instruira les candidatures en prenant en compte les résultats de ce test ainsi que les résultats scolaires de l'élève sollicités directement par nos services auprès de l'école de votre enfant.

Remarques importantes

1. La spécificité même des cursus de la **Classe à Horaires Aménagés** danse implique de la part de votre enfant une réelle envie de pratiquer ces disciplines artistiques exigeantes. Il doit être informé que la danse lui demandera de nombreux efforts, ainsi que du travail supplémentaire. En effet, il aura à soutenir simultanément un cursus scolaire complet et un apprentissage rigoureux au Conservatoire. Vous-même devez être convaincus que sa réussite sera étroitement liée à l'engagement et au soutien que vous lui apporterez au cours de sa scolarité.
2. Les inscrits seront scolarisés à l'école Heidelberg dans des classes composées d'élèves en **Classe à Horaires Aménagés** et d'élèves non- **Classe à Horaires Aménagés**.

Vérifiez que votre commune de domiciliation est incluse dans le périmètre de *Montpellier Méditerranée Métropole*

Une réunion d'information sera organisée le vendredi 23 janvier à 18h à l'école Heidelberg selon les modalités indiquées en page suivante.

Pour toute information complémentaire, veuillez écrire aux adresses suivantes :

Mme Barkate
Responsable de la scolarité Cité des Arts Cité
des Arts, 13 avenue du Professeur Grasset
melissa.barkate@montpellier.fr

Mme Pouzancre Magali
Conseillère Pédagogique EPS
DSDEN 34, 31 rue de l'université
Magali.pouzancre@ac-montpellier.fr

Classe à Horaires Aménagés Danse (CHAD)

Ecole Heidelberg

Pour les élèves hors cursus de la Cité des Arts de Montpellier, **l'admission est soumise à un test d'entrée.** L'accès à la **Classe à Horaires Aménagés Danse** en CE2 est ouvert aux élèves débutants.

Le jury qui procède aux tests des élèves candidats est composé de professeurs de la Cité des Art.

Le candidat réalise une prestation chorégraphique dans le cadre d'un cours donné, celle-ci ne nécessite aucune préparation spécifique mais tient compte de la correspondance niveau scolaire-niveau danse.

Les élèves inscrits à la Cité des Arts de Montpellier en sont dispensés (simple avis des professeurs du Conservatoire).

Test **samedi 28 mars**

Admission en Classe à Horaires Aménagés Danse : une commission présidée par la Directrice académique procède aux admissions, dans la limite des places disponibles, après concertation avec les membres du jury.

Les critères d'instruction des dossiers par la commission portent sur 4 points :

- Les compétences et/ou la pratique dans le champ artistique ;
- Les compétences globales hors enseignement artistique (l'élève ne doit pas être mis en difficulté dans cet aménagement horaire, sans pour autant manifester un niveau d'excellence) ;
- La motivation pour une pratique artistique soutenue ;
- Les compétences méthodologiques et transversales (capacité organisationnelle, autonomie de l'élève...)

Réunion d'information aux familles pour les candidats à la **Classe à Horaires Aménagés Danse**

Le 23 janvier à 18h00 à l'école Heidelberg et en visio

(avec le lien/QR code ci-dessous) : urlr.me/KRd5kw



Inscription en ligne pour les candidats à la **Classe à Horaires Aménagés Danse** du 26 janvier au 28 février 2026

En renseignant le formulaire suivant :

(cliquez sur le lien ou scannez le QR code) <https://edurl.fr/LejcZNbN>

